République Française

ARRETE TEMPORAIRE 2026-172

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

9 ALLEE DE LA PERDRIX

DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la demande en date **du 09 novembre 2026 de la Société CG ENVIRONNEMENT LANTANA - 4 route de Tours - 41400 St Georges sur Cher,** qui sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public **du 15 novembre 2026 pour une durée 05 jours 9 Allée de la Perdrix, 37390 Chanceaux sur Choisille.**

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté sur la voie publique que la tranquillité publique.

ARRETE

Article 1 : La **Société CG ENVIRONNEMENT LANTANA** citée supra est autorisée à occuper privativement la portion publique communale, pour une benne de 5 X 2,5 m 9 allée de la Perdrix, sur la commune de Chanceaux sur Choisille.

Article 2 : Cette autorisation est accordée **uniquement pour ladite société pour positionner 1 benne pour les travaux.**

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et son action terminée. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire devra laisser la signalisation nécessaire de part et d'autre avec l'apposition sur les panneaux dudit arrêté.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de deux mois à partir de sa publication.

Article 7 : La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera notifiée à la Société CG ENVIRONNEMENT LANTANA, 4 route de Tours, 41400 St Georges sur Cher.

Chanceaux sur Choisille, le 09 novembre 2026

Sous le n°	172
PUBLIE ou NOTIFIE le	09/11/2026
ACTE EXECUTOIRE	09/11/2026

Le Maire

MAIRIE DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (Indre-&-Loire)

Frédéric DARBON

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.